



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.11.2

du Conseil communautaire du 29 novembre 2022

Exercice 2023 du Budget principal et du Budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Ouverture anticipée des crédits d'investissement.

Date de la convocation : 22 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Annick BOUQUET, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, M. François DARCHIS, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Anne-France SIMON, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, M. Jacques ALEXIS, Mme Lydie DUCHON, Mme Elodie DEZECOT, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Marc TOURELLE, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Christophe KONSODORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Sophie TRINIAC, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Martine SCHMIT, M. Olivier DE LA FAIRE

Absents excusés:

Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Jocelyne HANNIER, M. Gilles CURTI, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-François BARATON, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Erik LINQUIER.

Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Christine CARON (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Alain SANSON), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Dorothée BILGER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Philippe PAIN (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSODORFF).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M14 et M49;

Vu la délibération n° D.2022.04.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2022.06.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022 relative à la décision modificative n°1 du budget principal,

Vu la délibération n° D.2022.11.2 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 novembre 2022 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la création d'autorisations de programme et la révision de l'échéancier des crédits de paiement ;

Vu la délibération n° D.2020.01.1 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 janvier 2020 relative à la création des trois budgets annexes assainissement (régie, marchés et DSP) de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération n° D.2022.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 relative au vote du budget primitif 2022 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2022.06.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022-portant sur la dissolution au 1^{er} juillet 2022 des budgets annexes assainissement Marchés et Délégation de Service Public et leur intégration dans le budget annexe assainissement Régie, dénommé désormais « budget annexe assainissement »,

Vu la délibération n° D.2022.06.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022-portant sur la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement et sur la création d'une unique autorisation de programme pluriannuel pour les travaux d'assainissement,

Vu la délibération n° D.2022.10.4 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 4 octobre 2022-portant sur la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement et sur la révision du montant de l'autorisation de programme pluriannuelle travaux d'assainissement,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2023 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sera voté le 4 avril 2023. Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régit précisément la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2023 de la Communauté d'agglomération.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1^{er} janvier 2023 les restes à réaliser de l'année 2022,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.
- de mandater les engagements pris dans le cadre d'une autorisation de programme (AP) dans la limite des crédits de paiement (CP) prévus pour 2023 par la délibération d'ouverture de cette autorisation de programme.

• Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 1 000 000 € de crédits d'investissement.

Le tableau ci-dessous précise le montant des crédits d'investissement votés sur l'exercice 2022 par chapitre budgétaire, hors restes à réaliser afin de déterminer le plafond de 25 % d'ouverture de crédits anticipés sur 2023.

Chapitre	Libellé	BP 2022 (hors restes à réaliser 2021)	DM1	DM2	Total voté 2022 (hors restes à réaliser)
20	Immobilisations incorporelles	1 445 334,00	-66 547,00	159 345,37	1 538 132,37
204	Subventions d'équipement versées	6 061 429,00	30 000,00	71 145,57	6 162 574,57
21	Immobilisations corporelles	4 334 165,00	-3 498,00	-615 000,00	3 715 667,00
23	Immobilisations en cours	513 690,00	250 000,00		763 690,00
27	Autres immobilisations financières			368 000,00	368 000,00
Opération 110	Vidéoprotection	2 000 000,00		842 500,00	2 842 500,00
Opération 112	Office de tourisme à Versailles		1 214 000,00		1 214 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	206 500,00			206 500,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes	1 150 000,00			1 150 000,00
Opération 312	Pistes cyclables	180 000,00			180 000,00
Opération 612	Allée royale	1 063 000,00	350 000,00		1 413 000,00
Opération 714	Déchèterie de Buc	21 310,00			21 310,00
Opération 918	Informatique VGP	695 100,00			695 100,00
	Total des dépenses d'équipement	17 670 528,00	1 773 955,00	825 990,94	20 270 473,94

Le tableau ci-dessous précise la répartition des 1 000 000 € ouverts de manière anticipé sur l'exercice 2023 par chapitre budgétaire.

Chapitre	Libellé	Total voté 2022 (hors restes à réaliser)	Ouverture maximale de 25 % du BP 2022	Ouverture anticipée des crédits 2023 du Budget Principal
20	Immobilisations incorporelles	1 538 132,37	384 533,09	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées	6 162 574,57	1 540 643,64	
21	Immobilisations corporelles	3 715 667,00	928 916,75	700 000,00
23	Immobilisations en cours	763 690,00	190 922,50	
27	Autres immobilisations financières	368 000,00		
Opération 110	Vidéoprotection	2 842 500,00	710 625,00	
Opération 112	Office de tourisme à Versailles	1 214 000,00	303 500,00	
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	206 500,00	51 625,00	50 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes	1 150 000,00	287 500,00	
Opération 312	Pistes cyclables	180 000,00	45 000,00	
Opération 612	Allée royale	1 413 000,00	353 250,00	
Opération 714	Déchèterie de Buc	21 310,00	5 327,50	
Opération 918	Informatique VGP	695 100,00	173 775,00	170 000,00
	Total des dépenses d'équipement	20 270 473,94	4 975 618,49	1 000 000,00

• **Crédits de paiement prévus pour 2023 liés aux autorisations de programme votés au budget principal**

Conformément à la délibération votée le 29 novembre 2022, il est prévu 18 633 981,65 € de crédits de paiement pour l'exercice 2023 dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles votées, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	AP n°	Objet	CP 2023
204	2016-003	Echangeur A86	334 000,00
204	2017-005	Moulin de Vauboyen	
23	2017-006	Piste cyclable vallée de la Bièvre	
714	2018-001	Déchèterie intercommunale de Buc et parking	119 317,78
204	2018-003	Fonds de concours Plan de dvt intercommunal	677 114,87
1219	2019-001	Fibre optique : liaison mairies	1 000 000,00
204	2020-001	Fonds de concours retour incitatif 2020	320 368,00
204	2020-002	Création halte allée royale de Villepreux tram13	1 184 181,00
23	2020-005	Moulin de St Cyr	4 700 000,00
204	2021-001	Fonds de concours retour incitatif 2021	2 200 000,00
20	2021-002	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	1 000 000,00
612	2021-003	Allée royale de Villepreux	1 000 000,00
204	2022-001	Fonds de concours retour incitatif 2022	972 000,00
110	2022-002	Vidéoprotection phase 3	2 000 000,00
112	2022-003	Office de tourisme intercommunal à Versailles	2 477 000,00
204	2022-004	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	150 000,00
23	2022-005	Salle orchestre CRR Ecole Lully-Vauban	500 000,00
204	2022-006	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud	0,00
		TOTAL CP 2023	18 633 981,65

• **Synthèse des crédits d'investissement de l'exercice 2023 du budget principal (ouverture anticipée + crédits de paiement liés aux AP-CP)**

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2023 du Budget Principal	Crédits de paiement 2023 liés aux AP	Total des crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	1 000 000,00	1 080 000,00
204	Subventions d'équipement versées		5 837 663,87	5 837 663,87
21	Immobilisations corporelles	700 000,00		700 000,00
23	Immobilisations en cours		5 200 000,00	5 200 000,00
27	Autres immobilisations financières			0,00
Opération 110	Vidéoprotection		2 000 000,00	2 000 000,00
Opération 112	Office de tourisme à Versailles		2 477 000,00	2 477 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	50 000,00		50 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes		1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 312	Pistes cyclables			0,00
Opération 612	Allée royale		1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 714	Déchèterie de Buc		119 317,78	119 317,78
Opération 918	Informatique VGP	170 000,00		170 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	18 633 981,65	19 633 981,65

• Ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'exercice 2023 du budget annexe assainissement

Le budget annexe assainissement comprend 14 communes. L'assainissement des communes de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyrl'Ecole est géré par le syndicat Hydreaulys.

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 500 000 € de crédits d'investissement.

Chapitre	Libellé	Total voté	Ouverture maximale de 25 % du voté 2022	Ouverture anticipée des crédits 2023
Opération 2001	Travaux d'assainissement	6 687 566,00	1 671 891,50	500 000,00

• **Crédits de paiement prévus pour 2023 liés à l'Autorisation de Programme votée au budget annexe assainissement**

Conformément à la délibération votée le 4 octobre 2022, il est prévu 2 000 000,00 € de crédits de paiement pour l'exercice 2022 dans le cadre de l'Autorisation de Programme pluriannuelle votée pour les travaux 2022, dont l'échéancier figure dans le tableau ci-dessous.

AP N°	2022-001
Objet	Travaux d'assainissement 2022
CP réalisés avant 2022	
CP 2022	4 500 000,00 €
CP 2023	2 000 000,00 €
CP 2024	1 500 000,00 €
CP 2025	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 000 000,00 €

• **Synthèse des crédits d'investissement de l'exercice 2023 du budget assainissement (ouverture anticipée + crédits de paiement liés aux AP-CP)**

Chapitre	Libellé	Total voté	Ouverture maximale de 25 % du voté 2022	Ouverture anticipée des crédits 2023	Crédits de paiement 2023 liés à l'AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	6 687 566,00	1 671 891,50	500 000,00	2 000 000 €	2 500 000,00 €

Ainsi, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2023.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2023 du Budget Principal	Crédits de paiement 2023 liés aux AP	Total des crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	1 000 000,00	1 080 000,00
204	Subventions d'équipement versées		5 837 663,87	5 837 663,87
21	Immobilisations corporelles	700 000,00		700 000,00
23	Immobilisations en cours		5 200 000,00	5 200 000,00
27	Autres immobilisations financières			0,00
Opération 110	Vidéoprotection		2 000 000,00	2 000 000,00
Opération 112	Office de tourisme à Versailles		2 477 000,00	2 477 000,00
Opération 1118	Banque communautaire de matériel informatique	50 000,00		50 000,00
Opération 1219	Fibre optique liaisons communes		1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 312	Pistes cyclables			0,00
Opération 612	Allée royale		1 000 000,00	1 000 000,00
Opération 714	Déchèterie de Buc		119 317,78	119 317,78
Opération 918	Informatique VGP	170 000,00		170 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 000 000,00	18 633 981,65	19 633 981,65

- 2) d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération, dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Ouverture anticipée des crédits 2023	Crédits de paiement 2023 liés à l'AP	Total des crédits ouverts
Opération 2001	Travaux d'assainissement	500 000,00	2 000 000 €	2 500 000,00 €

Il est précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2023 des deux budgets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 64 voix , 2 abstentions (Madame Lydie DULONGPONT, Monsieur Moncef ELACHECHE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.